

La Fédération Paralyse Cérébrale France s'associe à une pétition de familles demandant, à Mme la Ministre chargée du Handicap, la pérennisation d'emplois d'accompagnateurs dans les transports spécialisés

La Fédération Paralyse Cérébrale France s'associe à la pétition lancée par des familles avec le soutien de l'association ENVOLUDIA (adhérente du réseau), sur le thème : « *Nos enfants ne parlent pas, ne les laissez plus seuls dans les transports !* ». Cette pétition s'adresse à Mme Charlotte PARMENTIER-LECOQ, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap et lui demande de « *reconnaître le transport des enfants porteurs d'un handicap complexe et sans langage verbal comme partie intégrante de leur accompagnement et de pérenniser les emplois d'accompagnateurs dans les transports spécialisés avec un plan de formation associé.* ». Les Présidents de la Fédération Paralyse Cérébrale France et de l'association ENVOLUDIA ont signé la pétition ; plus de 9 000 personnes ont déjà fait de même en quelques jours...

« *Notre fils se frappait de plus en plus au cours des voyages, hurlait, causant des arrêts multiples du bus n'importe où. Les journées à l'établissement spécialisé étaient dans la continuité, rendues invivables. Nous en sommes venus à essayer de le contenir avec un tissu pour qu'il ne se mutile pas. Puis on nous a fait comprendre que ce n'était plus possible d'accueillir notre fils en raison du risque collectif pendant les transports notamment, mais aussi des difficultés de comportement dans l'établissement. Nous avons heureusement obtenu une accompagnatrice transport, ce qui a tout changé. Depuis nous devons faire renouveler son financement tous les six mois auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), grâce à des crédits dits « non renouvelables » (CNR). Notre équilibre familial est suspendu à ce financement. En cas de refus, l'un de nous deux devra s'arrêter de travailler pour garder notre fils à la maison et renoncer à son accompagnement et sa socialisation en établissement spécialisé.* » indiquent Armel et Marion, parents de Vivien, adolescent polyhandicapé.

Le transport quotidien des enfants et adolescents avec un handicap complexe, entre leur domicile et leur établissement médico-social, fait partie intégrante de leur accompagnement

« *De très nombreux autres parents auraient pu écrire le témoignage d'Armel et Marion. Ces enfants, relevant d'une paralysie cérébrale sévère, d'un polyhandicap, de troubles autistiques ou d'autres handicaps peuvent, en raison de capacités de perception et de compréhension modifiées, être sujets à des angoisses profondes voire des souffrances physiques. Faute de pouvoir être canalisées, ces angoisses peuvent se traduire par des comportements problématiques dans un véhicule.* » indique Yves FOURMIGUÉ, Président de l'association ENVOLUDIA.

Les chauffeurs sont placés dans des situations très problématiques

Les chauffeurs, en cas de crises sérieuses, sont ainsi seuls pour les gérer : ils sont souvent déstabilisés et dans l'obligation d'intervenir tout en maîtrisant leur conduite. Ces situations imprévisibles accroissent l'insécurité pour tous les passagers avec a minima des conséquences immédiates sur le temps de transport et une lourde responsabilité sur les épaules des chauffeurs.

La création d'emplois d'accompagnateurs est LA solution pour « apaiser » ces temps de transports

« La seule solution réside dans la présence dans le véhicule d'un autre adulte disponible et qualifié pour être à l'écoute des enfants, les rassurer et intervenir physiquement en cas de besoin. Cet accompagnateur permet que ce temps de transport fasse partie intégrante de l'accompagnement des enfants et devienne un temps de vie positif plutôt qu'un moment pénible. Ce point est d'autant plus crucial dans les grandes agglomérations où les temps de transports peuvent atteindre deux heures. » précise Jacky VAGNONI, Président de la Fédération Paralysie Cérébrale France.

La présence d'un accompagnateur permet ainsi de maintenir la sécurité des enfants ainsi que la continuité du lien humain entre eux et les aidants. Ces emplois d'accompagnateurs et leur pérennisation ont toutefois des coûts. Ceux-ci reposent actuellement sur des crédits non pérennes d'une durée de six mois. Ils font l'objet de dossiers fastidieux sans certitude que les crédits soient *in fine* octroyés.

« Il s'agit d'une source d'inquiétude et de stress supplémentaires pour nous, familles, dont le quotidien est déjà lourdement impacté par le handicap. En cas de refus et de perte de l'accompagnateur, les parents n'ont d'autre choix que d'assurer par eux-mêmes les transports ou de garder leur enfant à domicile. » ajoutent Armel et Marion.

Des conséquences dramatiques pour les familles et les enfants

« Les conséquences peuvent alors être dramatiques pour les familles qui doivent réduire ou abandonner leur vie professionnelle et pour les enfants qui voient ainsi remis en cause leurs chances d'avoir accès aux rééducations, aux enseignements scolaires et à la socialisation. » indique Jacky VAGNONI.

« Nous en appelons solennellement à Madame la Ministre chargée du handicap afin de reconnaître le transport des enfants porteurs d'un handicap complexe et sans langage verbal comme partie intégrante de leur accompagnement et de pérenniser les emplois d'accompagnateurs dans les transports spécialisés avec un plan de formation associé. » concluent Jacky VAGNONI et Yves FOURMIGUÉ.

[Lien vers la pétition :](https://www.mesopinions.com/petition/social/nos-enfants-parlent-laissez-seuls-transport/243608?fbclid=IwY2xjawLKLnlleHRuA2FlbQlxMABicmlkETB2TktVRIRLS2FYOGpjSIY3AR5fni-CZKXHzabY0JvziCrKvr_27rz_3ptfJRK-04CLNKpyz5Qdg9_DzGdcHQ_aem_DGym13JdtjVf3N3dpO9oBw)

https://www.mesopinions.com/petition/social/nos-enfants-parlent-laissez-seuls-transport/243608?fbclid=IwY2xjawLKLnlleHRuA2FlbQlxMABicmlkETB2TktVRIRLS2FYOGpjSIY3AR5fni-CZKXHzabY0JvziCrKvr_27rz_3ptfJRK-04CLNKpyz5Qdg9_DzGdcHQ_aem_DGym13JdtjVf3N3dpO9oBw

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec une paralysie cérébrale ou avec un handicap à prédominance motrice.

La Fédération Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau fédéral accompagne, chaque jour, près de 11 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 250 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), la Fédération Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche, participation des personnes... C'est dans ce cadre que celle-ci a développé une Académie des experts d'usages.

www.paralysiecerebralefrance.fr

Contact presse : Agence ETYCOM - Aelya NOIRET - a.noiret@etycom.fr - 06 52 03 13 47